

Éditorial

« **L**e changement, c'est maintenant ! ». 2012 : l'année de tous les changements. L'année de *tous* les changements ? Enquêtons...

Le changement, c'est d'abord chez soi et, en la matière, on l'espère incontestable. *Jurisdoctoria* change, *Jurisdoctoria* évolue. Son comité de rédaction, tout d'abord, se renouvelle. Alors que deux membres ont choisi, après bons et loyaux services, de se consacrer à d'autres projets, deux nouveaux membres nous ont rejoints. Que me soit donnée, ici, l'occasion de les remercier toutes et tous très sincèrement du temps et de l'énergie qu'ils ont consacrés pour certains, qu'ils consacrent et consacreront encore pour d'autres (et j'y associe naturellement ceux qui poursuivent dans l'aventure depuis ses débuts), afin que votre revue répondent toujours aux mieux à vos attentes et à vos exigences.

Ses rubriques, ensuite, s'élargissent et s'enrichissent. Soucieux de permettre au plus grand nombre de jeunes chercheurs d'accéder à la première publication ou, plus généralement, de valoriser et diffuser leurs travaux, une rubrique d'Actualité (étrangère) avait déjà été inaugurée, voilà bientôt deux ans. Malgré son succès, elle nous a paru insuffisante car trop circonscrite : il est parfois des sujets de fond, sans lien ni avec l'actualité ni avec le thème retenu, qui retiennent l'attention de nos auteurs. Ainsi, aux côtés de la rubrique essentielle qui regroupe les articles relatifs au thème du numéro, une rubrique *Varia* voit aujourd'hui le jour, offrant à tout jeune chercheur la possibilité de proposer un article sur un thème de son choix, qui s'inscrit dans la ligne éditoriale de la revue (droit comparé ou théorie juridique). Soumis, au même titre que les articles thématiques, à l'examen du Comité de rédaction, ces articles permettent également de satisfaire les exigences que les jeunes chercheurs doivent remplir pour poursuivre une carrière universitaire.

De plus, il ne nous faut pas oublier l'objet premier d'une revue, qu'elle soit généraliste ou scientifique : informer. En créant *Jurisdoctoria*, nous avons fait le pari que les jeunes chercheurs savaient remplir cette mission : à ne croire que le nombre

de lecteurs qui naviguent sur notre site chaque jour, il semblerait que ce pari soit gagné. Nous avons décidé, désormais, d'enrichir doublement cette information, destinée à tous les juristes, chercheurs et praticiens, en inaugurant deux rubriques qui paraîtront alternativement dans chacun des numéros, à partir du numéro 10 : *Memoria* et *Dialogia*. La première présentera et diffusera un article d'un auteur ancien, tombé dans le domaine public et en lien avec le numéro. Ce sera l'occasion de (re)découvrir des écrits intéressants et, parfois, surprenants : c'est donner une nouvelle jeunesse à des écrits parfois oubliés ! La seconde retranscrira une discussion entre plusieurs personnalités, à partir de questions relatives au thème du numéro, posées par les membres de la Rédaction. Ce sera, ici, l'occasion de s'ouvrir vers une vision pratique et parfois méconnue du droit, toujours indispensable à sa bonne compréhension.

Le changement, c'est ensuite chez nous. Chez nous, en France, il est également indiscutable : même si ce n'est pas ici le lieu de le discuter, on ne peut s'empêcher de constater à quel point le changement survenu en fin de printemps 2012 fut exceptionnel. Jamais dans l'histoire de la V^{ème} République et même au-delà une telle césure politique n'a paru aussi brutale : paru, seulement, car la réalité est beaucoup plus atténuée, les résultats l'affirment. Il y avait néanmoins un véritable rejet du pouvoir en place, annoncé de nombreux mois avant l'élection. La stratégie de l'"omniprésident" a peut-être payé pendant les premières années du quinquennat ; il aurait sans doute fallu l'atténuer à l'approche des élections pour qu'elle soit une stratégie gagnante.

En revanche, chez nous, dans le monde de l'université et de la recherche, le changement est attendu, espéré. Un changement de majorité politique appelle des grandes réformes, auxquelles n'échappe pas le monde scientifique. Aussi n'a-t-il pas été surprenant de voir s'ouvrir, fin août, des « Assises du supérieur », grande concertation censée préparer une loi pour 2013, surtout lorsque l'on se souvient à quel point la dernière en date avait été critiquée et contestée... Et à quel point elle soulève des difficultés de gestion aujourd'hui, de nombreuses universités étant au bord de la faillite. Mais que peut-on espérer ?

Que peut-on espérer, nous, chercheurs, en cette période de disette budgétaire ? Nous sommes mieux placés que quiconque pour savoir à quel point la recherche a besoin de moyens. Et nous sommes également mieux placés que quiconque pour savoir à quel point la recherche n'a pas les moyens de ses besoins... Tant que le budget de la recherche publique restera par deux fois inférieur au budget de la défense nationale, en période de paix, on ne pourra pas s'étonner que l'université manque de dynamisme.

Que peut-on encore espérer, nous, chercheurs français, qui bénéficions ainsi des conditions parmi les plus précaires en comparaison à nos voisins ? Le corollaire d'un manque de moyens financiers est naturellement le manque de moyens matériels : c'est bien le cumul des deux qui permettra à la recherche française d'être compétitive et dynamique. Or ce désormais célèbre "travailler plus, pour gagner plus" s'est toujours traduit, chez nous, en un "fournir plus en obtenant moins" : fournir plus de travail, plus de services, plus de responsabilités, avec moins de moyens, moins de locaux, moins de personnels (moins d'étudiants ?). Ainsi, on ne saurait contester le principe de l'évaluation – ne sommes-nous pas tous évaluateurs en tant que chercheurs et, avant tout, *enseignants* ? – notamment parce quelle favorise cette volonté de se dépasser, forgeant le dynamisme. Mais, pour cela, il faut qu'il y ait matière (à évaluer) et, pour cela encore, il faut qu'il y ait moyens (à produire de la matière).

Que peut-on enfin espérer, nous, chercheurs en sciences sociales et en droit, en particulier, qui demeurons les éternels oubliés des réformes ? Un référé récent de la Cour des comptes (n° 64148, 20 juin 2012) le souligne : la filière droit est attractive pour les étudiants mais « la discipline est peu concernée par la stratégie nationale de recherche et d'innovation, qu'il s'agisse de participer à l'effort de recherche en tant que tel ou d'appuyer sous forme d'expertise juridique les équipes de recherche d'autres champs disciplinaires ». La conclusion n'a alors rien d'étonnant : « la recherche en droit n'est pas suffisamment perçue comme un enjeu stratégique », d'où, notamment, une baisse constante des inscriptions en doctorat au cours de ces dernières années. Ce ne sera qu'à travers une stratégie globale – au niveau national (et certainement pas "autonome"...) – et moyens à l'appui que la recherche française en générale, en droit en particulier sera dynamique et pourra s'inscrire dans un monde concurrentiel.

Bref, si le (macro-)changement est maintenant, nous l'attendons, nous l'espérons. En revanche, le (micro-)changement, au sein de votre revue, il est maintenant et nous vous l'offrons. Ses résultats ? Vous le savez : comme toujours, c'est vous qui en jugerez.

Il n'y a plus qu'à vous souhaiter une agréable lecture et une bonne navigation !

Jean-Philippe Derosier